



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree, tenue le 8 janvier 2024, les règlements suivants ont été abrogés :

- Règlement 2023-417 modifiant le règlement 2000-058 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- Règlement 2000-058 imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1)

Donné à Crabtree, ce 10 janvier 2024

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 janvier 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 janvier 2024.